ASSOCIATION "FONDATION JULIE"

23 route de Barembach, 67130 SCHIRMECK

Inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de SCHIRMECK

Site internet: www.ass-fondation-julie.org

Courriel: fondation-julie@tiscali.fr

Schirmeck, le 17 mai 2005

Nous sommes aujourd'hui 3 600 adhérents.

MERCI à tous pour votre soutien

ENTRETIEN DU 15 MARS 2005

Jean Louis Renaudin, Président de notre association et moi-même Françoise Scharsch, maman de Julie avons été invités par Monsieur Jean Maxime Baye, Président de l'Association Enfance et Sécurité, à participer à une entrevue avec Madame Françoise Thomas et Monsieur Pierre Yves Couilleau, tous deux membres du Ministère de la Justice. Nous avions avec nous d'autres représentants d'associations. Le sujet était l'application des peines. Le débat a duré deux heures. Beaucoup de choses se sont dites mais nous avons retenu pour l'essentiel que :

- l'application de l'emprisonnement à perpétuité, quel que soit le condamné, n'est pas du tout à l'ordre du jour. Les prisons sont des « cocotte-minute » et il faut se garder des soupapes de sécurité. Ces soupapes sont les promesses de sorties anticipées pour bonne conduite, et la liberté conditionnelle.

D'autres sujets ont été évoqués, à savoir : l'imprescriptibilité des crimes sur mineurs, la hiérarchie des peines en fonction de l'âge de la victime, le bracelet électronique, la disparition de majeurs non protégés, l'information aux familles des victimes de l'application des peines, l'insuffisance des moyens matériels, financiers et humains dans les services de mise en application des peines...

Le fait d'être un membre de la famille de la victime n'est pas du tout un avantage pour ce genre d'entretien. On nous écoute mais notre discours, nos arguments ne sont pas, à leur avis, suffisamment objectifs. Toutefois, il faut souligner la franchise avec laquelle les représentants du Ministère de la Justice nous ont parlé.

Nous envisageons de renouveler l'expérience.

TRISTE ANNIVERSAIRE

Comme nous vous l'annoncions dans notre première lettre, le **25 juin** sera organisée une course relais. Les équipes de coureurs sont déjà formées. Le départ se fera à Saverne (8h30) puis les coureurs traverseront Otterswiller, Dimsthal, Birkenwald, Allenwiller, Romanswiller, Wasselonne (10h20), Westhoffen, Balbronn, Flexbourg (11h20), Still, Dinsheim, Mutzig, Dorlisheim (12h20), Rosheim, Bischoffsheim, Obernai (13h20), Boersch, Oberhof, Mollkirch (14h15), Heiligenberg vallée, Urmatt (14h50), Lutzelhouse, Wisches, Hersbach, Russ (15h30), et enfin Schirmeck.

Tout au long du parcours des adhésions seront collectées. Les bulletins seront préalablement disponibles dans toutes les mairies participantes à l'opération.

Le moment fort de cette journée sera la dernière étape entre Russ et Schirmeck, puisque c'est sur cette route qu'a disparu Julie. C'est pour cela que ce dernier relais est transformé en **marche**

commémorative où la participation de la population est souhaitée. Le départ de cette marche est prévu à Russ, aux alentours de 15h30.

Nous avons besoin de vous pour soutenir les coureurs sur tout le parcours et bien entendu entre Russ et Schirmeck pour entourer la famille de Julie et affirmer une fois de plus notre détermination à voir la loi nous protéger réellement. Il faut que l'Etat pense d'abord à notre protection avant de vouloir la paix dans ses prisons.

L'arrivée à Schirmeck est organisée par le groupe des adolescents de l'association. Dans la mesure du possible, nous souhaiterions bénéficier de cette occasion pour remettre aux intervenants politiques nos diverses revendications.

POURQUOI TANT D'ADHERENTS?

Comme nous vous l'avons dit au début de ce courrier, l'écoute n'est pas la même lorsque l'on n'est « famille de victime ». Nos revendications ont plus de chance d'aboutir si elles sont soutenues par un grand nombre de personnes.

NOS REVENDICATIONS

- application réelle et effective d'une peine d'emprisonnement à perpétuité pour les individus s'étant rendus coupables de meurtre avec viol et/ou torture et/ou barbarie et/ou perversité et cela quel que soit l'âge de la victime.
- Cumul des peines.
- Application du principe de précaution avant toute remise en liberté conditionnelle.
- Suivi effectif, et donc efficace, des individus en liberté conditionnelle.
- Modification des conditions de garde à vue, notamment dans le décompte des heures.
- Imprescriptibilité en matière de crime, meurtre, assassinat, précédés ou accompagnés de viol et/ou torture et/ou barbarie quel que soit l'âge de la victime.

DIVERS INFOS

Petite précision sur notre financement. Nous fonctionnons uniquement sur la base des dons. Il n'est pas guestion de cotisation.

Notre première «lettre aux adhérents » a rencontré quelques soucis lors de sa distribution. En effet certaines enveloppes ont été taxées pour affranchissement insuffisant. La Poste s'en excuse et nous affirme qu'il ne s'agit que de quelques cas isolés. Nous espérons que vous n'avez pas rencontré ce problème.

Nous avons pour cette fois fait le choix de n'envoyer qu'une seule lettre par foyer (même nom, même adresse).

Il est inutile de renouveler votre adhésion.

LE COMITE